

bruxelles le 06/07/2023

Concerne : ACP : LES MESANGES , av. George Bergmann, 66,
BCE : 0689.795.902

PV Assemblée Générale 2023

Date et Lieu de l'AG : le mercredi 28/06/2023, club de tennis de Forest, av du domaine 150 à 18h
Copropriétaires présents ou représentés : 6 / 6 (100,00 %)
Nombre de quotités : 1000 / 1000 (100,00 %)

Validité : L'assemblée doit être représentée par plus de la ½ des copropriétaires présents ou représentés et la ½ des quotités pour valablement délibérer sur son ordre du jour

Validité : oui

Points soumis au vote :

1. Election du bureau de l'assemblée
Mr Jonckheere préside l'AG
2. Approbation des comptes exercice
Merci de bien vouloir transmettre vos questions au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de l'AG.
Nous vous rappelons qu'aucune question de comptabilité ne sera débattue lors de la réunion
 - a. Rapport commissaire aux comptes (si existant)
Les comptes sont approuvés à 100%
Le montant alloué à la répartition chauffage/eau est approuvée à 100%, la note de crédit étant placée dans le compte réserve
3. Décharge syndic / prolongation contrat
La décharge est donnée au syndic à 100%
La prolongation du contrat est votée à 100%
4. Décharge CC / prolongation mandat / nomination (si existant)
La décharge est donnée au contrôleur aux comptes à 100%
Mr Jonckheere est élu contrôleur aux comptes à 100%
5. budget année future
Appels de charge et fond réserve suivant les décisions prises
Le budget charge présenté est approuvé à 100%
Le budget réserve présenté est approuvé à 100%
6. entretien des marches à l'extérieur
l'entretien a été fait
7. taille de l'arbre du voisin qui empiète largement sur l'escalier
Mr De Limelette s'en occupe
8. restauration de la porte du hall d'entrée (peinture) et des boîtes aux lettres (nettoyage)
L'AG donne son accord à 100% pour effectuer la remise en état de la porte d'entrée si le montant ne dépasse pas les 400€
Mr Jonckheere prendra contact avec ECM

9. homogénéité des étiquettes boîtes aux lettres
les propriétaires et locataires doivent se charger eux même de placer leur étiquette boîte selon le modèle existant (réf : plaquette Mr De Limelette)
Mr De Limelette transmettra les mesures
10. pression de l'eau dans la salle de bains
aucune remarque des autres propriétaires et occupant de l'immeuble
Mr Jonckheere fait le nécessaire en privatif
11. possibilité de couper l'eau de l'immeuble pendant cette période hors chauffe pour débloquer le bouchon d'eau chaude sous l'évier de la cuisine
le plombier de Md Declercq peut couper l'arrivée d'eau chaude pour changer les vannes, cette coupure n'ayant aucune incidence pour les autres propriétaires
12. évoquer l'isolation du garage et des caves
l'AG aimerait une étude complète de l'isolation de l'immeuble. Mr Deroisy et le syndic se renseigne et transmettrons le devis pour cette étude aux autres proprios

Points non soumis au vote :

13. Monsieur Harmouche voudrait entrer en contact avec le propriétaire du garage afin de le louer pour y ranger sa voiture
Le contact a été pris
14. ROI : respect de la tranquillité : bruit dans l'immeuble
Rappel ROI : les chiens sont tolérés, il faut donc veiller à ce qu'il n'aboie pas sans arrêt
15. ROI : les caves doivent restés libres d'accès, pas d'entreposage dans les communs
Mr Jonckheere et Mr De Limelette s'occupe de vider les encombrants
16. Remplacement du paillason : Md Declercq s'en occupe. Mr De Limelette renseignera les mesures

Fin : 19h15

Le PV signé est disponible au bureau du syndic